

Dell EMC ProDeploy for vProtect Deployment

Description du service

Ce service inclut le déploiement et la configuration du logiciel PowerProtect vProtect sur la ou les machines hôtes physiques ou virtuelles ciblées du client. Les machines hôtes vProtect cibles doivent être préalablement configurées par le client, avant la mise en œuvre de ce service. En outre, le service comprend les configurations suivantes :

- inventaire de toutes les machines virtuelles d'un hyperviseur vProtect pris en charge
- trois politiques de sauvegarde avec plannings
- trois groupes de machines virtuelles
- un snapshot
- un test de sauvegarde et de restauration

Enfin, le service comprendra le transfert de connaissances de l'application vProtect.

Portée du projet

Le personnel Dell Technologies Services (« DT Services ») ou des agents agréés (« Personnel DT Services ») travaillent en étroite collaboration avec les équipes du Client pour exécuter les services suivants (« Services »), à condition que le Client respecte les « Responsabilités du Client » indiquées dans ce document.

ProDeploy for vProtect Deployment

Ce service inclut les composants suivants (sans dépasser les valeurs énumérées) :

- Hyperviseurs pour la sauvegarde vProtect : 1
- Serveurs vProtect : 1
- Nœuds vProtect : 1
- Règles de protection pour la sauvegarde vProtect : 3
- Groupes de machines virtuelles pour la sauvegarde vProtect : 3
- Nombre de snapshots pour la sauvegarde vProtect : 1

Au cours de cette phase du service, DT Services :

- assure la planification et la conception de vProtect
- valide les conditions préalables pour vProtect
- installe et configure le serveur vProtect
- installe et configure le nœud vProtect
- configure les règles de sauvegarde vProtect
- exécute les tests décrits dans le *Plan de test* ;
- effectue un transfert de connaissances de base ;
- valide la conception de la solution ;

Les activités suivantes prévues dans tous les services portent sur le démarrage, la planification, l'exécution et la fermeture du projet, y compris la coordination des ressources de livraison et la communication avec les intervenants :

- gère les ressources DT Services allouées au projet ;
- collabore avec l'interlocuteur unique désigné par le Client pour coordonner les tâches du projet et les ressources chargées de les accomplir ;
- agir comme point de contact unique pour toutes les communications et remontées liées au projet ;
- détermination du processus d'engagement et de la planification ;
- élabore un Plan de projet général, avec les jalons critiques et les étapes clés ;
- conduire une réunion de lancement pour passer en revue l'étendue du projet, les attentes, les plans de communication et la disponibilité des ressources nécessaires ces ;
- organise régulièrement des réunions pour étudier le processus, les problèmes et les risques potentiels du projet ; La fréquence de ces réunions est définie conjointement par le Client et par DT Services ;
- coordonne la clôture du projet ;

Livrables

DT Services fournira au Client les Livrables suivants dans le cadre des Services :

- *Transfert de connaissances*
- *Questionnaire préalable à l'engagement*
- *Plan de test*

Personnel DT Services

DT Services missionnera le Personnel DT Services approprié pour mettre en œuvre les Services indiqués dans la section « Périmètre du projet » ci-dessus.

Responsabilités du client

La mise à disposition auprès de DT Services et en temps opportun par les soins du Client de ses engagements de bureaux, installations, équipements, assistance, coopération, informations et données complètes et précises fournies par les responsables, agents et employés du Client, de produits informatiques et d'accès réseaux convenablement configurés est essentielle à l'exécution des Services énoncés dans le présent document. Il incombe au Client de s'assurer que toutes les données du Client ont été sauvegardées avant le commencement des Services. DT Services décline toute responsabilité ou obligation à l'égard des pertes, pertes d'accès ou données irrécupérables en lien avec les Services.

Par ailleurs, le Client est tenu par les responsabilités supplémentaires suivantes :

- Fournir à DT Services un accès raisonnable au personnel fonctionnel, technique et commercial du Client, tel que requis pour l'exécution des Services.
- Fournir au personnel DT Services l'accès aux systèmes et réseaux du Client (notamment, sans s'y limiter, l'accès aux systèmes et réseaux distants), les processus et procédures actuels, les schémas du flux de travail, les conceptions architecturales (Visio ou équivalent), ainsi que le personnel qui participe au transfert de connaissances, le cas échéant.
- Désigner une ressource technique principale qui agira en tant que point de contact technique unique entre le Client et DT Services, selon les besoins, pour la durée de l'engagement.

- Assumer l'entière responsabilité pour tous les problèmes de connectivité, de performances et de configuration du réseau.
- Identifier le niveau actuel des correctifs du système d'exploitation requis pour ce projet et installer les correctifs éventuellement recommandés avant le début de l'engagement.
- Assurer la gestion d'une plate-forme de système d'exploitation/matérielle correctement configurée pour prendre en charge les Services et préparer un serveur configuré de manière adéquate avant le démarrage des Services.

Planification des Services

Sauf disposition contraire conclue par écrit entre les deux parties, les Services doivent commencer dans les deux (2) semaines suivant la réception et l'approbation par DT Services du bon de commande du Client pour ce Service.

Le Client dispose de douze (12) mois à compter de la date d'émission de la facture DT Services pour utiliser les Services décrits dans le présent document (« Période du Service »). Les Services expireront automatiquement le dernier jour de la Période de validité des services, sauf accord contraire de DT Services, et à condition que DT Services et le Client se conforment aux lois applicables. En cas de conflit entre cette disposition et le contrat-cadre du Client autorisant l'achat de ces Services, le contrat-cadre prévaudra sur la présente Description de service. L'achèvement de la Portée des services décrits dans la présente Description de service et la livraison des Livrables au Client, le cas échéant, constitueront l'exécution complète des Services, quel que soit le temps ou le nombre d'heures indiqué sur tout devis ou facture décrivant les Services reçu par le Client. En aucun cas, le Client ne peut prétendre à un crédit ou un remboursement d'une partie non utilisée de ce Service, sauf disposition contraire convenue entre DT Services et le Client, et à condition que DT Services et le Client respectent les lois applicables. En cas de conflit entre la présente clause et le contrat principal du Client l'autorisant à acheter ces Services, ledit contrat principal est prioritaire sur cette Description de service.

Modifications de la portée des Services

Toutes les modifications apportées aux Services, au calendrier, aux tarifs ou à ce document doivent faire l'objet d'un accord écrit entre DT Services et le Client. En fonction de l'étendue de ces modifications, DT Services peut demander qu'un Cahier des charges distinct, détaillant les modifications proposées, leur incidence sur les frais et le calendrier ainsi que toute autre condition afférente, soit établi par les deux parties.

Exclusions en matière de portée des Services

DT Services est uniquement tenu d'exécuter les Services explicitement décrits dans ce document. Tous les autres services, tâches et activités sont considérés comme hors de la portée du projet.

Le Client laisse la version actualisée d'une application antivirus fonctionner en continu sur tous les systèmes auxquels DT Services peut accéder et analyse tous les Livrables et les supports sur lesquels ils sont livrés. Le Client prendra des mesures raisonnables de sauvegarde des données et, en particulier, fournira un processus de sauvegarde quotidien et sauvegardera les données pertinentes avant que DT Services n'applique des mesures correctives, des mises à niveau ou d'autres tâches sur les systèmes de production du Client. Dans la mesure où la responsabilité de DT Services pour la perte de données n'est pas de toute façon exclue selon les termes du Contrat existant ou de ce document, DT Services, en cas de pertes de données, ne sera responsable que d'un effort ordinaire pour récupérer les données qui aurait été effectué si le Client avait sauvegardé correctement ses données.

Frais fixes des Services et calendrier de facturation

Les Services décrits dans le présent document sont fournis sur des jours consécutifs pendant les heures normales d'ouverture du prestataire de services (8 h 00 à 18 h 00, heure locale, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés locaux et de ceux applicables au prestataire de services). Toutefois, certains Services peuvent nécessiter une planification autre par le prestataire de services, en dehors des horaires normaux de travail en raison de la nature des services à exécuter (par exemple, le déploiement de matériel sur site).

Les Services décrits dans le présent document sont exécutés sur la base d'un prix fixe aux frais spécifiés dans le devis du prestataire de services applicable.

Les services seront fournis à l'aide du modèle de prestation standard du fournisseur de services, qui peut inclure la fourniture des Services sur site et/ou hors site. Si le client a besoin d'un modèle de livraison différent, les frais, les dépenses, la portée du travail et/ou la planification sont susceptibles d'être modifiés en vertu de la section « Modifications de la portée des Services » du présent document. Si le client n'autorise pas ces modifications en vertu de la section « Modifications de la portée des Services », le prestataire de services et le Client conviennent que le modèle de livraison standard du prestataire s'appliquera aux Services. (Ne s'applique pas à l'administration des États-Unis ni aux engagements d'un État des États-Unis qui s'opposent au recours à la prestation de services hors site.)

Les factures sont émises lors de la réception et de l'approbation du bon de commande du Client par le prestataire de services.

Le Client autorise le prestataire de services à facturer des montants supplémentaires liés à des modifications ou des exceptions apportées aux services, et s'engage à les payer.

TERMES ET CONDITIONS DES SERVICES PROFESSIONNELS

Le présent document est conclu entre le Client défini dans la description de vente appropriée ci-dessous (« Client ») et l'entité de vente Dell Technologies Services applicable (« DT Services ») spécifiée sur votre bon de commande, et définit les paramètres commerciaux et d'autres aspects concernant les Services pour lesquels le Client a engagé DT Services.

Vente directe de DT Services au Client : le présent document et l'exécution des Services qui y sont décrits sont soumis à (i) l'accord signé le plus récemment entre le Client et DT Services, qui contient les termes et conditions applicables aux Services professionnels (« Accord existant ») ; ou (ii) en leur absence, aux termes et conditions de DT Services pour les services professionnels spécifiés ci-dessous. En cas de conflit entre le présent document et votre accord existant, le présent document prévaut.

Vente par un revendeur agréé DT Services au Client : si vous avez acheté les Services décrits dans les présentes par l'intermédiaire d'un revendeur agréé DT Services, le présent document est fourni uniquement à des fins descriptives et informationnelles et n'établit pas de relation contractuelle ni de droits ou obligations entre vous et DT Services. De tels services ne sont régis que par le contrat signé entre vous et votre revendeur DT Services agréé. DT Services a autorisé votre revendeur DT Services agréé à vous fournir le présent document. Votre revendeur agréé DT Services peut passer des accords avec DT Services pour que celui-ci effectue tout ou partie du Service pour le compte du revendeur.

Vente de DT Services à un revendeur agréé DT Services : ce document et l'exécution des Services décrits dans le présent document sont soumis aux conditions générales relatives aux services professionnels convenues entre vous (« Partenaire ») et DT Services, telles que définies (i) dans le contrat signé de commande de produits et de services, le cas échéant, ou (ii) dans le contrat Professional Services Agreement (« PSA ») autonome applicable signé, le cas échéant. Si les deux contrats existent, celui qui présente la date d'effet la plus récente prévaut. (iii) À défaut de ces contrats, les conditions générales standard de DT Services pour

les services professionnels spécifiés ci-après s'appliqueront. Le Partenaire reconnaît et accepte que : (a) les accords avec ses clients (« Utilisateurs ») concernant les Services détaillés dans les présentes ne constituent pas des contrats avec DT Services ; (b) le Partenaire n'a ni le droit ni le pouvoir de faire valoir quelque engagement que ce soit de la part de DT Services, sauf accord contraire exprès écrit de DT Services, et ne pourra prétendre le contraire ; (c) les Utilisateurs ne sont pas des tiers bénéficiaires de ce document ni de tout autre contrat conclu entre DT et le Partenaire ; (d) toutes les occurrences du terme « Client » dans ce document désignent le Partenaire qui achète les Services ; (e) si la fourniture des Services par DT Services est subordonnée à des obligations de la part du Partenaire, celles-ci pourront également s'appliquer à l'Utilisateur du Partenaire dans le cadre des Services qui lui sont délivrés. Le partenaire doit s'assurer que ledit utilisateur final respecte ces obligations, lorsqu'il y a lieu. Si l'Utilisateur ne se conforme pas à ces obligations, DT Services ne sera pas responsable en cas de manquement à ses propres obligations qui en résulterait. En cas de conflit entre le présent document et les accords mentionnés aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus, le présent document doit prévaloir.

Les termes et conditions ci-après régissent le présent document :

1.1 Durée ; résiliation. Le présent document prend effet à la date précisée à la section « Planification des Services » ci-avant et, à moins d'être résilié pour manquement, il se poursuivra conformément à ses modalités. Une partie doit informer l'autre par écrit en cas de violation présumée par l'autre d'une disposition importante du présent document. Le destinataire doit disposer de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception de cet avis pour effectuer un traitement (« **période de traitement** »). Si le destinataire de cet avis omet d'appliquer les mesures curatives pendant la période de traitement, l'expéditeur de l'avis pourra envoyer un avis écrit de résiliation, qui prendra effet à la réception.

1.2 Octroi de droits d'auteur ou de droits de licence dans les Livrables. Sous réserve que le Client se soit acquitté de la totalité des sommes dues à DT Services, les parties acceptent que (i) le Client détient tous les droits de propriété intellectuelle sur la partie des Livrables (définis ci-dessous) qui comprend uniquement des rapports écrits, des analyses et d'autres documents de travail préparés et fournis par DT Services au Client dans l'exercice des obligations de DT Services en vertu des présentes, et (ii) pour la partie des Livrables qui comporte les scripts et le code, DT Services accorde au Client (sauf en cas de violation de cette Présentation de service) un droit perpétuel non exclusif, non transférable, irrévocable d'utiliser, de copier et de créer des travaux dérivés desdits Livrables (sans droit de sous-licence) dans le cadre des activités internes du Client, comme précisées ci-dessous. La licence accordée au titre de cette section ne s'applique (a) à aucun document fourni par le Client, et (b) à aucun autre produit ou élément DT Services autorisés ou fournis dans le cadre d'un contrat distinct. Les « **Livrables** » désignent tous les rapports, analyses, scripts, code ou d'autres résultats de travail qui ont été fournis par DT Services au Client dans le cadre des engagements au titre du présent document.

1.2.1 Documentation fournie par le Client. Le Client n'abandonne aucun de ses droits sur les éléments qu'il fournit à DT Services dans le cadre de l'exécution du service. Conformément aux droits de propriété du Client (définis ci-dessous), le Client accorde à DT Services un droit non exclusif et non transférable d'utiliser lesdits éléments dans l'exécution des obligations de DT Services aux termes des présentes et pour le seul bénéfice du Client.

1.2.2 Réservation des Droits de propriété. Chaque partie se réserve pour elle-même tous les Droits de propriété qu'elle n'a pas expressément accordés à l'autre. DT Services n'est pas limité au développement, à l'utilisation ou à la commercialisation des services ou des produits similaires aux Livrables ou aux Services concernés par les présentes, ou, dans le respect des obligations de DT Services en matière de confidentialité envers le Client, à l'utilisation des Livrables ou à l'exécution de Services similaires pour d'autres projets. « **Droits de propriété** » désigne l'ensemble des brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux, méthodologies, idées, concepts, inventions, savoir-faire, techniques ou autres droits de propriété intellectuelle d'une partie.

1.3 Informations confidentielles : publicité. « **Informations confidentielles** » désigne toute information libellée « confidentielle », « propriétaire » ou autre terme similaire, ou dont la confidentialité doit, de par sa nature, être déduite ou qui, en cas de divulgation orale, doit être identifiée comme confidentielle au moment de la divulgation et, dans les deux (2) semaines suivant ladite divulgation, est libellée de façon appropriée et fournie sous forme tangible. Les Informations confidentielles n'incluent en aucun cas les données qui (i) sont légitimement en la possession de la partie réceptrice sans obligation préalable de confidentialité de la part de la partie divulgateur ; (ii) sont de notoriété publique ; (iii) sont légitimement fournies à la partie destinataire par une partie tierce, sans restriction de confidentialité ; ou (iv) sont développées de manière indépendante par la partie réceptrice, sans qu'aucune Information confidentielle de la partie divulgateur ne soit mentionnée. Chaque partie (a) utilisera les Informations confidentielles de l'autre uniquement dans le but d'exercer des droits ou d'exécuter des obligations en relation avec le présent document et ; (b) protégera contre la divulgation à des tiers quelconques, selon les mêmes critères appliqués par le destinataire pour protéger ses propres informations de nature et d'importance similaires ou au moins avec un soin raisonnable, toutes Informations confidentielles divulguées par l'autre Partie pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de divulgation, à condition, cependant, que (1) les données du Client auxquelles DT Services peut avoir accès en lien avec la fourniture du Service restent des Informations confidentielles jusqu'à ce que l'une des exceptions énoncées ci-dessus s'applique et ; (2) les Informations confidentielles qui constituent, contiennent ou révèlent, en tout ou partie, des droits de propriété de DT Services ne soient, à aucun moment, divulguées par la partie destinataire. Nonobstant les dispositions susmentionnées, la partie réceptrice peut divulguer des Informations confidentielles (A) à ses affiliés (voir la définition ci-dessous) aux fins de l'exécution de ses obligations ou de l'exercice de ses droits en vertu des présentes, sous réserve que lesdits affiliés satisfassent les dispositions susmentionnées ; et (B) dans la mesure requise par la loi (sous réserve que la partie réceptrice en ait rapidement avisé la partie divulgateur). Un « **Affilié** » désigne une entité juridique qui est contrôlée par, qui contrôle, ou qui est placée sous un « contrôle » commun avec DT Services ou le Client. « **Contrôle** » signifie plus de 50 % du pouvoir de décision ou des intérêts de propriété. Aucune des parties ne peut développer, produire, émettre ou publier tout(e) publicité écrite, communiqué de presse, document marketing ni autre publication ou annonce publique lié(e) de quelque manière que ce soit aux dispositions du présent document sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, lequel consentement ne peut être refusé sans motif valable.

1.4 Paiement. Le Client devra régler les factures DT Services dans leur intégralité, et dans la devise indiquée sur celles-ci, dans un délai de trente (30) jours après la date de facturation de DT Services. Un taux d'intérêt mensuel égal à 1,5 % ou au maximum autorisé par la loi, selon le moins élevé des deux, s'appliquera en cas de retard de paiement. Les frais exigibles en vertu des présentes s'entendent hors TVA, taxe sur les ventes et l'utilisation, retenue à la source et droit de régie, taxe sur les biens personnels, les biens et services, et autres taxes, prélèvements, impôts et droits de douane redevables à la suite d'une commande du Client, à l'exception des taxes basées sur le revenu net de DT Services. Le Client s'engage à payer les montants correspondants ou à les rembourser à DT Services. Si le Client est tenu de prélever des taxes/impôts, il doit envoyer tous les justificatifs associés à DT Services, à l'adresse tax@emc.com.

1.5 Garantie ; exonération de garantie. DT Services exécutera les Services dans les règles de l'art, conformément aux normes généralement reconnues dans le secteur. Le Client doit informer DT Services de tout défaut de ladite exécution dans un délai de dix (10) jours à compter de l'exécution des Services. En cas de défaut d'exécution de la part de DT Services, la seule responsabilité et l'unique recours du Client consisteront pour DT Services, à sa discrétion, (i) à corriger ce défaut, et/ou (ii) à résilier le présent document et à rembourser la portion de tous frais perçus correspondant à ce défaut. **SAUF MENTION CONTRAIRE DANS CETTE GARANTIE ET DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE, DT SERVICES (Y COMPRIS SES FOURNISSEURS) NE FORMULE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, ÉCRITE OU ORALE, ET REJETTE TOUTE GARANTIE IMPLICITE. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUTES LES AUTRES GARANTIES SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE PROPRIÉTÉ ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON AINSI QUE LES GARANTIES DÉCOULANT D'UNE LOI, DE L'APPLICATION DE LA LOI, OU DÉCOULANT DE LA CONDUITE HABITUELLE, DES PERFORMANCES OU DES PRATIQUES DU COMMERCE.**

1.6 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DT SERVICES ET LES SEULS RECOURS EXCLUSIFS DU CLIENT À UN QUELCONQUE DOMMAGE, DÉCOULANT DE (OU EN RELATION AVEC) CETTE PRÉSENTATION DE SERVICE OU DES SERVICES FOURNIS AU TERMES DES PRÉSENTES, SE LIMITENT AUX DOMMAGES DIRECTS PROUVÉS ENGENDRÉS PAR LA SEULE NÉGLIGENCE DE DT SERVICES D'UN MONTANT NE POUVANT DÉPASSER LE PRIX PAYÉ À EMC POUR LES SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES. À L'EXCEPTION DES DEMANDES DE RÉPARATION LIÉES AU NON RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE DT SERVICES, AUCUNE PARTIE N'AURA DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'AUTRE POUR TOUS DOMMAGES SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES OU INDIRECTS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, PERTES DE PROFITS, REVENUS, DONNÉES ET/OU USAGE), MÊME SI LA PARTIE CONCERNÉE A ÉTÉ AVERTIE DE LA POSSIBILITÉ DE CEUX-CI.

1.7 Divers. Les parties sont tenues d'agir en tant que sous-traitants indépendants à toutes les fins régies par les présentes. Aucune des présentes dispositions ne considère toute partie comme mandataire ou représentante de l'autre partie, ni les deux parties comme co-entrepreneurs ou partenaires, pour quelque motif que ce soit. Aucune des deux parties ne sera jugée responsable des actes ou omissions de l'autre partie, et aucune des parties ne dispose du pouvoir de représentation ou d'obligation de l'autre partie, de quelque manière que ce soit, sans l'approbation écrite préalable de l'autre partie. Chaque partie a l'obligation de se conformer à toutes les lois, ordonnances et réglementations applicables en matière d'exportation et d'obtenir l'ensemble des licences, autorisations et permis de l'administration qui s'avèrent nécessaires. Tout détournement contraire à la législation des États Unis, y compris aux lois américaines sur les exportations, est expressément interdit. Ce document est régi par les lois du Commonwealth du Massachusetts pour les transactions réalisées aux États-Unis et dans le pays où l'entité DT Services se trouve pour les transactions réalisées en dehors des États-Unis, à l'exclusion de toutes les règles en matière de conflit des lois. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.

Copyright © 2020 Dell Inc. ou ses filiales. Tous droits réservés. Dell, EMC, Dell EMC et d'autres marques sont des marques de Dell Inc. ou de ses filiales. Les autres marques peuvent être des marques de leurs propriétaires respectifs.